

Informations de base	
1995/0091(CNS) CNS - Procédure de consultation Règlement	Procédure terminée
Régime de protection communautaire des obtentions végétales: procédures de recours devant la juridiction communautaire Modification Règlement (EC) No 2100/94 1990/1021(CNS) Subject 3.10.06 Produits végétaux en général, floriculture 3.50.16 Propriété industrielle, brevet européen et communautaire, dessin et modèle	

Acteurs principaux				
Parlement européen	Commission au fond		Rapporteur(e)	Date de nomination
	<div style="border: 1px solid red; display: inline-block; padding: 2px;">JURI</div> Juridique et droits des citoyens			
	Commission pour avis		Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	<div style="border: 1px solid red; display: inline-block; padding: 2px;">AGRI</div> Agriculture et développement rural			
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil	Réunions	Date	
	Agriculture et pêche	1876	1995-10-25	

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
19/04/1995	Publication de la proposition législative	COM(1995)0144 	Résumé
12/06/1995	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
18/07/1995	Vote en commission		Résumé
25/10/1995	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
25/10/1995	Fin de la procédure au Parlement		
28/10/1995	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques


Référence de la procédure	1995/0091(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Note thématique
Instrument législatif	Règlement
Modifications et abrogations	Modification Règlement (EC) No 2100/94 1990/1021(CNS)
Base juridique	Règlement du Parlement EP 52-p1 Traité CE (avant Amsterdam) E 235
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	JURI/4/06713

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T4-0421/1995 JO C 269 16.10.1995, p. 0192-0198	22/09/1995	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base législatif	COM(1995)0144  JO C 117 12.05.1995, p. 0010	19/04/1995	Résumé

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
EESC	Comité économique et social: avis, rapport	CES0596/1995 JO C 236 11.09.1995, p. 0064	31/05/1995	Résumé

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final

Règlement 1995/2506 JO L 258 28.10.1995, p. 0003	Résumé
---	------------------------

Régime de protection communautaire des obtentions végétales: procédures de recours devant la juridiction communautaire

1995/0091(CNS) - 19/04/1995 - Document de base législatif

La proposition de la Commission, relative à la modification du règlement (CE) 2100/94 instituant un régime de protection communautaire des obtentions végétales, vise à clarifier les dispositions relatives aux procédures de recours devant la juridiction communautaire dans les différents domaines de la propriété industrielle et commerciale. A cette fin, il est proposé d'aligner les règles applicables aux recours qui peuvent être formés contre des décisions de l'Office communautaire des variétés végétales ou de ses chambres de recours instituées par le règlement de base sur celles déjà arrêtées dans des domaines comparables par le règlement (CE) 40/94 sur la marque communautaire. Cet alignement devrait être réalisé avant le 27.04.1995, date à laquelle le nouveau régime communautaire s'appliquera intégralement.

Régime de protection communautaire des obtentions végétales: procédures de recours devant la juridiction communautaire

1995/0091(CNS) - 25/10/1995 - Acte final

- OBJECTIF : modifier le règlement (CE) 2100/94 instituant un régime de protection communautaire des obtentions végétales, en vue de clarifier les dispositions relatives aux procédures de recours devant la juridiction communautaire dans les différents domaines de la propriété industrielle et commerciale. - MESURE COMMUNAUTAIRE : Règlement (CE) 2506/95 du Conseil. - CONTENU : .alignement des règles applicables aux recours qui peuvent être formés contre des décisions de l'Office communautaire des variétés végétales ou de ses chambres de recours instituées par le règlement de base sur celles déjà arrêtées dans des domaines comparables par le règlement (CE) 40/94 sur la marque communautaire. Cet alignement doit être réalisé avant le 27.04.1995, date à laquelle le nouveau régime communautaire s'appliquera intégralement. .Date d'entrée en vigueur du règlement : 29.10.1995.

Régime de protection communautaire des obtentions végétales: procédures de recours devant la juridiction communautaire

1995/0091(CNS) - 22/09/1995 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement Européen a approuvé cette proposition de modification de règlement conformément à la procédure prévue à l'article 143 de son règlement intérieur (procédure sans rapport).

Régime de protection communautaire des obtentions végétales: procédures de recours devant la juridiction communautaire

1995/0091(CNS) - 31/05/1995 - Comité économique et social: avis, rapport

Le Comité approuve la proposition de la Commission.